

## Concours Contrats Doctoraux Principes - Critères - Modalités

En application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, l'ED EEATS met en œuvre une politique d'admission des doctorants fondée sur des critères explicites et publics. Les principes, critères, et modalités pratiques propres à l'ED EEATS sont rappelés ci-après.

Ce document concerne l'attribution des **14 contrats doctoraux** octroyés par l'établissement Grenoble-INP-UGA à pourvoir à la rentrée 2026-2027. Cette attribution est régie par un concours organisé par l'ED et dont les résultats, sous forme de listes d'admission principale et complémentaire, doivent être validés chaque année par le conseil de l'ED avant la publication officielle.

### 1. Principes généraux

Le principe fondamental appliqué à l'ED EEATS est un recrutement sur la qualité du dossier du candidat selon les critères détaillés dans le deuxième paragraphe de ce document.

En outre, l'école doctorale veille à soutenir l'ensemble de ses 5 spécialités de doctorats.

A noter que des contrats doctoraux issus de la graduate school GS@UGA pourront s'ajouter aux 14 contrats doctoraux Etablissement. Ils seront néanmoins réservés aux étudiants en master ayant suivi un cursus PT de la GS@UGA. Dans ce cadre, l'ED EEATS espère recruter un ou deux doctorants qui seront financés par cette voie.

Les limitations suivantes restent cependant en vigueur :

- Seules les personnes titulaires d'une HDR (*ou dont l'avis de soutenance HDR est déjà publié*) travaillant dans les UPR, UMR et IRL affiliés à EEATS peuvent proposer des sujets de thèse
- Chaque HDR peut participer simultanément à la direction scientifique de 5 thèses maximum avec un taux d'encadrement cumulé ne dépassant pas 300%
- **Il est possible de candidater pour une ½ allocation.** L'autre moitié devant être apportée par un organisme de recherche (CNES, CNRS, ONERA, INSERM, INRAE, CEA, etc.) par un contrat acquis ou par un partenaire académique étranger (ex. cotutelle).

### 2. Critères retenus pour la sélection des candidats aux contrats doctoraux

L'ED EEATS tient compte pour le choix de tous ses doctorants les critères suivants :

1. Des résultats académiques obtenus par le candidat en master : la note moyenne du cursus master, avant l'entrée en stage de master, devra être supérieure à 12/20.
2. Des aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage de recherche.

3. De l'adéquation entre la formation du candidat et le projet doctoral.
4. Des échanges entre le candidat et les encadrants, et de la connaissance qu'a le candidat du sujet de thèse proposé et des conditions de son déroulement (nombre d'encadrants, nature expérimentale ou/et théorique, exploratoire ou non, multi site ou non, bénéficiant d'une collaboration partenariale ou non, etc.). La bonne connaissance du projet doctoral par le candidat est en effet une condition nécessaire pour assurer un bon déroulement de la thèse.
5. De la motivation du candidat pour faire une thèse et de ses projets professionnels post-doctorat.
6. Et du soutien argumenté du directeur de thèse et du directeur de laboratoire, tels qu'exprimés dans les avis demandés.

Les critères 3, 4 et 5 sont attentivement évalués lors d'un entretien obligatoire d'une demi-heure, avec deux membres du bureau de l'ED dont le responsable de spécialité concernée. Un compte rendu de cet entretien sera présenté au jury.

Le jury s'assurera que tous les candidats non titulaires d'un master français ont un parcours académique qui devrait leur permettre d'obtenir la dispense accordée par la commission Dispenses Dérogations Doctorales "CD3" du collège doctoral.

### 3. Modalités pratiques de sélection

Le concours d'attribution de contrats doctoraux 2026-2027 se déroulera selon le calendrier suivant :

1. Dépôt des sujets de thèse par les porteurs de sujets dans ADUM : **Du 02/03/2026 au 10/05/2026**  
**Tout sujet déposé hors délai ne sera pas accepté dans le cadre du concours ED.**
2. Dépôt des candidatures par les candidats dans ADUM : **Du 02/03/2026 au 31/05/2026**
3. Remontée par les porteurs de sujets de leur pré sélection via le formulaire attaché : **Le 07/06/2026 au plus tard**
4. Auditions des candidats présélectionnés par le bureau de l'ED : **Entre le 15 et 19 juin 2026**

Les candidatures sont examinées par un jury constitué du **conseil restreint** qui sera convoqué par la direction de l'ED EEATS **mercredi 24 juin 2026**. Il établit une liste principale et une liste complémentaire. Ces listes sont ensuite présentées et discutées en conseil plénier de l'ED EEATS (qui sera convoqué le lendemain du Conseil Restreint, **soit jeudi 25 juin 2026**) avant qu'elles ne soient publiquement communiquées.

Tous les candidats reçoivent individuellement une réponse à leur candidature par email à l'adresse qu'ils ont communiquée lors de leur candidature sur ADUM. Les directeurs de thèse concernés sont également destinataires de cette réponse. Les candidats doivent indiquer leur acceptation ou non de la proposition qui leur est faite dans un délai de 8 jours. Passé ce délai et sans réponse de sa part, le candidat sera considéré comme démissionnaire de fait et le contrat doctoral sera attribué au candidat suivant sur la liste complémentaire. La direction de l'ED EEATS se réserve le droit de prolonger légèrement ce délai sur demande argumentée du candidat et de son directeur de thèse

Les attributions sur la liste complémentaire suite aux démissions éventuelles se font selon le rang de classement en veillant à garder un équilibre entre les différentes spécialités de l'ED.